©: MET - D.432 pour les voiries et bâtis
Licence portail cartographique n° 050704/
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et Affluents

L'assainissement des eaux usées à Mont-Saint-Guibert

Pour connaître mes obligations...
Je dois déterminer :

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- **Régime collectif > 2000 EH (*)**
- **Régime collectif < 2000 EH (*)**
- **Régime autonome**
- **Régime autonome communal**
- **Régime transitoire**

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?
Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

Je regarde le PASH :
Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent.
Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

Redonnons vie à nos cours d'eau !

en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :

L'assainissement des eaux usées domestiques dans le bassin Dyle-Gette

LES RIVIÈRES PASH-(1)ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Dyle et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@ccbw.be

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles
067 21 71 11 - direction@ibw.be - www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

Plus de détails sur la situation de votre maison ?
Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur
http://www.spge.be

Régimes d'assainissement

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Autonome communal
- Transitoire

Réseau de collecte et d'égouttage

- Égout adjugé ou en construction
- Égout existant
- Égout à réaliser
- Collecteur à réaliser
- Collecteur adjugé ou en construction
- Collecteur existant

Stations d'épuration

- Publique existante
- Publique adjugée ou en construction
- Publique à réaliser
- Privée, industrielle ou individuelle communale
- À déclasser

Cours d'eau (non navigables)

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Non classé ou en Flandre
- Limites de la commune
- Limite du bassin Dyle-Gette

CCBW Contrat de rivière

Cartographie : Centre culturel du Brabant wallon, Cellule Contrat de rivière

Sources :
PASH : SPGE -document de travail-, mise à jour novembre 2005
Cours d'eau, communes : MRW-DGRNE - Voiries et bâtis : MET D.432

1:17.000
0 250 500 m

N